

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ELECTIONS MUNICIPALES 2<sup>E</sup> TOUR**

#### **La Ville d'Annecy recherche des assesseurs bénévoles pour la tenue des bureaux de vote.**

La Ville d'Annecy recherche des assesseurs bénévoles pour la tenue des bureaux de vote lors du 2<sup>e</sup> tour des élections municipales, qui se déroulera le dimanche 28 juin.

- **Le rôle des assesseurs**

Les assesseurs siègent à la table de vote, aux côtés du président et du secrétaire. Ils sont au nombre de deux. Après vérification de l'identité de l'électeur par le président, les assesseurs recherchent le nom de la personne sur les listes d'émargement, la font signer et apposent la date du vote sur la carte électorale. Lors de la fermeture du bureau de vote, ils assistent le président lors du comptage des enveloppes de scrutin et supervisent le dépouillement.

- **Organisation le jour des élections**

Cette proposition s'adresse aux électeurs inscrits sur la liste électorale de la Ville d'Annecy. **Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.** Les assesseurs, comme l'ensemble des membres du bureau, doivent être présents dès 7h45 et attendre la fin du dépouillement. Il est souhaitable d'assurer une présence toute la journée mais il est également possible d'être présents de 7h45 à 13h30 ou de 13h30 à la fin des opérations électorales.

- **Inscription et renseignements**

Vous souhaitez participer à la vie démocratique de votre ville, le service élections vous accueille au 9 boulevard Decouz

- de 8h30 à 17h du lundi au vendredi (sauf le jeudi, de 9h30 à 17h)
- contact : 04 50 33 65 26 ou [ecde@annecy.fr](mailto:ecde@annecy.fr)

#### **Des mesures spécifiques seront prises pour la protection des personnes tenant les bureaux de vote :**

- le port du masque sera obligatoire,
- du gel hydroalcoolique et des gants seront mis à la disposition du personnel,
- Les manipulations de documents seront limitées, dans la mesure du possible : la pièce d'identité sera tendue par l'électeur et les assesseurs n'auront pas à tamponner la carte d'électeur (non obligatoire).